

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT
DE PALAISEAU

CANTON
DE
SAVIGNY-SUR-ORGE

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

Catégorie : 1-1

N°0302

DECISION

(Article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

**AVENANT N° 3 PORTANT SUR L'ACCORD-CADRE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN ET
LA MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES DE LA COMMUNE DE
SAVIGNY-SUR-ORGE**

NOUS, Alexis TEILLET, Maire de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°40/047 du conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 précité,

VU la décision n° 0275 du 26 avril 2021 attribuant le marché de prestations de services pour l'entretien et la maintenance des ascenseurs et monte-charges de la commune de Savigny-sur-Orge à l'entreprise A2A ALTERNATIVES ASCENSEURS,

CONSIDERANT l'obligation pour la commune d'assurer la maintenance de ses ascenseurs et monte-charges,

CONSIDERANT l'intégration d'un nouvel appareil dans le parc de la commune, situé dans le groupe scolaire Ferdinand Buisson situé 6, avenue Charles de Gaulle, à compter du 12 août 2022,

DECIDONS

ARTICLE 1 : Il est signé un avenant n° 3 avec l'entreprise « A2A ALTERNATIVE ASCENSEURS » située 10, rue Pierre Salmon à Bézannes (51430), représenté par son directeur en exercice, qui a pour objet d'intégrer un nouvel appareil situé dans le groupe scolaire Ferdinand Buisson.

ARTICLE 2 : Il est rappelé que le montant annuel pour la partie forfaitaire (montant initial et avenants) s'élève 9 580 € HT soit 11 496,00 € TTC.

Le montant de la prestation supplémentaire s'élève à 890,00 € HT soit 1 068,00 € TTC.

Le nouveau montant du marché s'élève à 10 470,00 € HT soit 12 564,00 € TTC (soit une hausse d'environ 9,3 %).

ARTICLE 3 : Les autres clauses du marché restent inchangées.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 07 septembre 2022

Alexis TEILLET
Maire

